



**PRÉFET  
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R02-2024-053

PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **PRÉFECTURE de la MARTINIQUE / Service Interministériel de défense et de protection civiles**

R02-2024-02-16-00001 - Arrêté fixant la liste des lauréats du jury d'examen pour la délivrance du certificat de **??** compétences de « Formateur en Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (2 pages)

Page 3

# PRÉFECTURE de la MARTINIQUE

R02-2024-02-16-00001

Arrêté fixant la liste des lauréats du jury  
d'examen pour la délivrance du certificat de  
compétences de « Formateur en Prévention et  
Secours Civiques de niveau 1 »

**Arrêté n°**

**fixant la liste des lauréats du jury d'examen pour la délivrance du certificat de compétences de « Formateur en Prévention et Secours Civiques de niveau 1 »**

**Vu** le code de la sécurité intérieure ;

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le décret 92-514 du 12 juin 1992 relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

**Vu** le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;

**Vu** l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

**Vu** l'arrêté n° R02-2023-09-04-00002 du 4 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Paul-François SCHIRA, directeur de cabinet du préfet de la Martinique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° R02-2024-01-31-00002 du 31 janvier 2024 portant nomination des membres du jury en vue de l'examen des dossiers pour la délivrance du certificat de compétence de « Formateur en Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » ;

**Vu** le procès-verbal du jury d'examen en date du 8 février 2024 ;

**Sur proposition de Madame la directrice de cabinet adjointe,**

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les candidats dont les noms suivent, remplissent les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques, conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié :

NOM – Prénom	Date et lieu de naissance	N° de diplôme
Laurence BERNEL	née le 19 janvier 1984 À FORT-DE-FRANCE (972)	PAE F PSC-972-N°2024/00010F
Julie BRYCKAERT ép BAZIN	née le 29 juin 1984 À SCHOELCHER (972)	PAE F PSC-972-N°2024/00013F
Marie-Line KADER	née le 14 juin 1964 À SAINTE-MARIE (972)	PAE F PSC-972-N°2024/00007F
Hélène JACOB	née le 9 juillet 1970 À GRENOBLE (38)	PAE F PSC-972-N°2024/00009F
Patrick LANDRY	né le 12 décembre 1971 À BAGNEUX (92)	PAE F PSC-972-N°2024/00011F
Anthony LAURENT	né le 12 août 1976 À SAINT-ETIENNE (42)	PAE F PSC-972-N°2024/00008F
Gaël RAT	né le 28 octobre 1975 À PARIS 12 (75)	PAE F PSC-972-N°2024/00012F

**ARTICLE 2** : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet, le sous-préfet du Marin, la sous-préfète de Trinité, la sous-préfète de Saint-Pierre ainsi que les maires des communes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort-de-France, le

**16 FEV 2024**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet

**Paul-François SCHIRA**